

## PROCES VERBAL DE SEANCE

### Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015 à La Monnerie le Montel

#### PRESENTS

MM.ITOURNEL, LAFAY, CHAMBON, BOULAY, BARGEON, MORILLAC, Mmes BRUNEL, SECHAL, BARGE, MM. GENEST, DUBOST, Mmes GAMEIRO, PERRIN, SOANEN, MM. GADOUX, Mmes GIRY LEBREF, MM. QUENIN, SAINT ANDRE, PERCHE, Mme BASSET, MM. FAYET, BALISONI, CORNET, DELAIRE, GUYONNET.

#### ABSENTS

M. GOUTTE (pouvoir à Jean-François DELAIRE)  
Mme LAFORET.  
Mme PERUFEL (pouvoir à Daniel BALISONI).  
M.POMMERETTE (pouvoir à Didier CORNET).

#### TECHNICIENS

M. MAILHOT, MULOT, Mmes CHAMBON, CHEVALERIAS, FOURNIER, EPINAT.

- 0- Désignation de Bertrand BOULAY comme secrétaire de séance et approbation après une modification apportée au procès-verbal de séance du 19.10.2015.

#### **1- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Monsieur le Président rappelle les enjeux du SDCI et fait un tour de table pour connaître l'orientation des votes sur chaque commune. Il en ressort :

Pour la commune d'Arconsat : 13 voix contre, 1 abstention ;  
Pour la commune de Chabreloche 14 voix contre ;  
Pour la commune de Celles sur Durole : 18 voix contre ;  
Pour la commune de La Monnerie le Montel : 14 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre ;  
Pour la commune de Palladuc : 13 voix contre ;  
Pour la commune de Sainte Agathe : 9 voix contre, 1 pour et 1 abstention ;  
Pour la commune de Saint-Victor Montvianeix : 9 voix contre et 1 abstention ;  
Pour la commune de Viscomtat 15 voix contre ;  
Pour la commune de Vollore Montagne : 7 voix contre, 1 voix pour et 3 abstentions.

Il fait procéder au vote afin de se prononcer sur le schéma.

**Délibération : le conseil après en avoir délibéré, à 24 voix contre le projet et 5 voix pour EMET un avis défavorable au projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale présentée par le Préfet du Puy-de-Dôme le 05 octobre 2015.**

#### **2- HABITAT / URBANISME (S. PERCHE)**

- Programme d'Intérêt Général (PIG) : informations.

Monsieur Serge PERCHE rappelle que la CCMT avait prévu de mettre en place un programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé en 2015. Une étude pré-opérationnelle avait été réalisée en interne, ce qui avait permis de déterminer des objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Mais l'Etat a demandé d'attendre l'automne dans la mesure où la réglementation ANAH allait évoluer.

Le Conseil d'Administration National de l'ANAH a eu lieu le 30 septembre. Les grandes orientations n'ont pas changé. Deux nouvelles mesures ont été prises :

- La mise en place d'une prime en faveur de l'intermédiation locative,
- La modification des règles d'écrêtement des subventions de l'ANAH (le montant cumulé des aides publiques ne pourra pas dépasser 80% du coût global de l'opération).

En ce qui concerne le programme Habiter Mieux, il est reconduit mais avec une baisse des primes.

Aussi, la CCMT a sollicité l'ANAH pour connaître la suite pour son PIG. L'Etat a émis, en 2014, suite au PLH, un avis formel actant la nécessité de mettre en place un PIG sur la Montagne Thiernoise. L'ANAH souhaite que le dispositif soit mis en place début 2016.

Entre temps, la CCMT a obtenu des financements pour l'animation du PIG à travers le contrat Auvergne + en mutualisant cette animation avec la Communauté de Communes de Courpière : pour un coût total d'animation évalué à 180 000 €, la Région financerait à hauteur de 54 000 €.

A ce jour, la CC Pays de Courpière est en étude pré-opérationnelle qui sera rendue en mars 2016.

En outre, il n'y a à ce jour aucun avis formalisé de l'Etat sur un dispositif PIG sur le territoire de Courpière. .

Compte tenu de ces éléments, il est nécessaire de déterminer si la CCMT lance la procédure pour la mise en place du PIG début 2016 ou si elle attend afin de lancer une animation commune avec la CCPC.

Si le choix de lancer le PIG est fait, il faut lancer la consultation pour choisir un animateur rapidement, afin que lorsque la convention avec l'Etat est signée l'animateur soit connu et que le dispositif s'enclenche rapidement. Monsieur Perche demande l'avis des élus.

L'ensemble des élus est favorable à un démarrage au plus tôt du PIG, sans risquer de perdre toutefois la subvention de la Région. Une rencontre sera organisée entre les élus de la Montagne Thiernoise et les élus de Courpière.

- Projet de réhabilitation d'un immeuble de centre-bourg à La Monnerie :
  - Convention de groupement de commande.

Monsieur le vice-Président expose que dans le cadre du projet de réhabilitation de l'immeuble à La Monnerie, et plus précisément la création de 5 logements par la CCMT et de 2 commerces par la commune, il est proposé de faire un groupement de commande pour le choix de la maîtrise d'œuvre. L'objectif est d'avoir le même maître d'œuvre pour le bâtiment afin que les contraintes liées aux 2 projets soient prises en compte et de réaliser des économies d'échelle.

Dans ce cas, il faut établir une convention entre les 2 collectivités. Une proposition de convention est en **annexe n°1**.

**Délibération : Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la mise en place d'une convention de groupement de commande entre les deux collectivités.**

- Informations.

Serge PERCHE rappelle, suite au dernier conseil, qu'une consultation relative à l'établissement de l'état descriptif des volumes a été lancée afin de choisir un géomètre expert. Sur 3 cabinets consultés, l'offre de Géoval était la mieux disante et a été retenue pour un montant de 2 510 € HT.

D'autre part, la consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée. La remise des offres est fixée au 8 janvier.

### **3- ACCESSIBILITE**

- Diagnostic accessibilité des ERP et IOP : état d'avancement.

Monsieur le Président explique que les diagnostics accessibilité sont presque tous terminés. Il reste à ce jour ceux de La Monnerie et de la CCMT à réaliser.

Les rendus ont eu lieu sur 4 communes.

- Prolongation de la mise à disposition de Gérald CLEMENTE.

Monsieur le Président, explique que dans le cadre de cette mission, il restera à établir les Ad'Ap, une fois que les communes auront décidé de ce qu'elles font et quand. La mise à disposition de Gérald CLEMENTE se termine au 31 décembre 2015.

Aussi, il propose de prolonger la mise à disposition de Gérald CLEMENTE pour une durée de 3 mois.

**Délibération : après en avoir délibéré, les élus décident de prolonger la mise à disposition de Monsieur CLEMENTE à compter du 02/01/2016 pour une durée de 3 mois.**

#### 4- ECONOMIE (C. GENEST – O. CHAMBON)

- **Choix du maître d'œuvre pour le projet de création d'un équipement commercial dans le bourg de Celles**

Monsieur Olivier CHAMBON rappelle, la consultation lancée par la Communauté de Communes pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant le projet de création d'un équipement commercial dans le bourg de Celles sur Durolle. Ce nouvel équipement qui accueillera la boulangerie et l'épicerie existante permettra de proposer à la population locale une offre plus attractive et un magasin plus moderne et fonctionnel.

Sur 6 dossiers retirés, 3 cabinets d'architectes ont répondu à la consultation :

- Olivier ARENE installé à St Etienne et Aubière
- Yvan TRAIT à Thiers
- Boris BOUCHET à Clermont-Ferrand

Conformément au règlement, une négociation a eu lieu avec les deux premiers candidats retenus lors de l'analyse des offres : Olivier ARENE et Yvan TRAIT.

Suite à la négociation et à l'avis de la commission de marché public réunie le 1<sup>er</sup> décembre, il propose de retenir l'offre de 38 500 € de Monsieur Yvan TRAIT au vu de son forfait provisoire de rémunération fixé à **7.7 %** du coût prévisionnel des travaux (500 000 € HT) et des éléments techniques analysés (références, note méthodologique, approche du projet...).

**Délibération :** Après en avoir délibéré, le conseil décide de retenir Yvan TRAIT pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de création d'un équipement commercial dans le bourg de Celles.

- **Demande de subventions DETR 2016 pour le projet de création d'un nouvel équipement commercial dans le bourg de Celles/Durolle**

Monsieur le Président propose de solliciter une subvention de 130 000 € au titre de la DETR pour le projet de redynamisation commerciale du bourg de Celles qui répond aux priorités du plan national, à savoir « soutenir les projets contribuant à la mise en œuvre d'une stratégie de revitalisation et d'attractivité des centres-bourgs (maintien ou reprise de commerces de proximité...)».

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 500 000 € HT et le plan de financement prévisionnel se répartit de la manière suivante :

DEPENSES HT		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Construction et aménagement des espaces commerciaux ; aménagement des espaces extérieurs ; maîtrise d'oeuvre	500 000 €	Autofinancement 20 %	100 000 €
		ETAT - DETR	130 000 €
		Région - FRADDT	150 000 €
		Département – aide investissement immobilier	120 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>500 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>500 000 €</b>

**Délibération :** Le conseil décide de solliciter 130 000 € au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour le projet de création d'un espace commercial dans le bourg de Celles.

- **Attribution de subventions FISAC**

Monsieur Christian GENEST, explique que 2 nouvelles entreprises ont sollicité une subvention FISAC :

- l'entreprise Corinne BEAUVOIR (magasin de vêtements, linge de maison) installée à Chabreloche pour la rénovation de toute la devanture magasin,
- l'entreprise Luc BIGAY (magasin de cycles, motoculture...) installée à la Monnerie le Montel pour l'achat d'un véhicule professionnel.

Il reste un budget FISAC de 13 600 €, par conséquent nous vous proposons d'attribuer une subvention de :

- 10 000 € pour le projet de l'entreprise Corinne Beauvoir dont le coût des travaux s'élève à 23 938 € HT
- 3 600 € à l'entreprise Luc Bigay pour l'achat d'un véhicule professionnel qui s'élève à 10 416 € HT

Pour rappel, l'attribution des subventions FISAC est soumise également à la décision de l'ETAT qui finance pour moitié. Nous sommes dans l'attente de cette décision, par conséquent l'attribution de ces subventions est sous réserve de la réponse favorable de l'ETAT.

**Délibération : Le conseil décide d'attribuer deux subventions aux entreprises citées ci-dessus pour un montant total de 1 3600 euros.**

Madame Barges interpelle les élus sur le cas d'une subvention versée à la Cave Palladucoise accordée dans le cadre du FISAC pour l'achat d'un véhicule en 2014 et dont l'activité a cessé courant 2015. Celle-ci demande des explications pour clarifier et faire taire certaines rumeurs circulant dans la région.

Monsieur Perche lui répond que la subvention accordée était totalement justifiée et malheureusement Jean-Luc CITERNE a été contraint de cesser son activité suite à une réclamation importante du RSI.

- **Signalétique (information)**

Monsieur Christian GENEST explique que la Société Lacroix Signalisation a été la seule à répondre à la consultation pour l'apport de nouvelles lames sur les panneaux de signalétique. Les deux autres sociétés sollicitées n'ont pas répondu car les panneaux appartiennent à la société Lacroix et elles ne répondent pas quand il s'agit uniquement de fabriquer de nouvelles lames.

Les tarifs proposés par Lacroix Signalisation sont beaucoup plus élevés que dans le cadre du marché. Nous avons donc demandé à la société un effort financier, sa dernière proposition s'élève à 6 000€ HT.

L'an prochain, nous disposerons d'un stock de lames à réutiliser (collage de nouveaux stickers qui pourront être réalisés par Durolle Emballage ou Commun'Accor), ce qui nous permettra de limiter la commande de nouvelles lames.

- **Vente parcelle ZAC Pommier Chansonnière**

Monsieur Christian Genest expose la demande de Monsieur Grégory PIRONIN qui souhaite acquérir le dernier terrain disponible (plateforme ZT 4) situé dans la ZAC Pommier Chansonnière pour créer une entreprise de mécanique agricole.

Il est à rappeler que la vente s'effectue sur la surface plane de la plateforme, soit 3120 m<sup>2</sup>, à un prix de 5,35 € HT/m<sup>2</sup>. Le prix de vente sera donc de 16 692 € HT.

Un compromis de vente sera d'abord signé avec l'acquéreur.

**Délibération : Après en avoir délibéré, le conseil de communauté se prononce favorable à la vente de la parcelle ci-dessus à Monsieur Grégory PIRONIN pour un montant de 16 692 €HT.**

- **Restaurant/lieu de vie Ste Agathe (information)**

Monsieur Daniel BALISONI, informe les élus de l'établissement par le maître d'œuvre des plans d'état des lieux des locaux et de plusieurs réunions avec toutes les parties prenantes pour réfléchir à l'aménagement des locaux (espace de préparation, laverie, réserves, vestiaires, sanitaires...).

Concernant les candidatures pour l'exploitation du restaurant, quelques porteurs de projets ont retiré le dossier mais une seule personne s'est présentée, il s'agit de Mme Magalie Moignoux, habitante de Ste Agathe.

Suite à la rencontre avec Mme Moignoux en présence de Thierry Pagès, conseiller Hôtellerie/Tourisme de la CCI, cette dernière ne possède aucune formation professionnelle en restauration, elle est autodidacte mais elle montre une volonté de réussir ce projet. Mme Moignoux sera donc accompagnée par la Cci pour la création de son entreprise et pour effectuer diverses formations (gestion d'entreprise, stages dans des restaurants, hygiène...).

Aussi, nous avons sollicité Maître Martins pour avoir des conseils juridiques sur le contrat à mettre en place entre la CCMT et l'exploitant. Nous aurons un retour de Maître Martins en décembre.

Monsieur CHAMBON en profite pour rappeler la rencontre avec Madame BAGET du Département sur la répartition de l'enveloppe du CTDD ; il rappelle qu'une partie de cette enveloppe sera attribuée au projet de Sainte Agathe.

- **Etude d'opportunité financée par la Région concernant le projet d'extension de la Zone de Racine (information)**

Monsieur Christian Genest, rappelle le comité de pilotage de lancement de l'étude du 18 novembre en présence des services de la Région, Thiers Communauté et le prestataire CMN Partners en charge de l'étude. L'étude portera sur l'ensemble du bassin thiernois afin d'analyser le positionnement des zones existantes et de prendre en compte le foncier existant. La demande de classement en PAIR (Parc d'activités d'Intérêt Régional) nécessite aussi une analyse sur l'ensemble du bassin.

Le rendu de l'étude est prévu pour février 2016.

Enfin il ajoute qu'une entreprise serait très intéressée par l'agrandissement.

## **5- CULTURE (S. FAYET)**

- Événements à venir : infos

Monsieur Serge FAYET, présente aux élus les événements à venir :

- ✓ Samedi 19 décembre : Concert de chant gospel par le groupe Amazing Singers à 20h30 à l'église de Viscomtat. Avec la participation de Fabienne Della Moniqua, candidate à l'émission The Voice 3.

Pour information, le Domaine de la Planche souhaite mettre en place un Festival annuel au Domaine de la Planche. La date pour 2016 est posée : samedi 4 juin toute la journée. Pour cela, les gestionnaires souhaiteraient que les habitants de la MT s'emparent de la chose et se regroupent au sein d'une association intercommunale pour organiser cet événementiel spécifique. Une réunion d'information et d'échange est organisée au Domaine le samedi 19-12 à partir de 10h. La seconde aura lieu le 6/02 à 10h. Monsieur Olivier CHAMBON se montre sceptique quant à l'intégration des EEDF en Montagne Thiernoise.

Enfin, l'accueil en résidence du groupe Ubürük est en cours. Corentin Colluste a rencontré plusieurs personnes et structures du territoire afin de collecter des paroles (interviews) de personnes âgées, de couteliers, de jeunes,... Il est très content de cette période d'immersion qui est riche en contenu. Le rendu sera présenté en mars.

- Festival des Concerts de Vollore : informations

Monsieur le vice-Président avise chacun des maires qu'ils ont été destinataires des documents listés ci-dessous en annexe :

**Annexe n° 2 - Bilan de saison 2015**

### *Annexe n° 3 - Projet Concerts de Vollore 2016*

Aujourd'hui l'association a besoin de l'aval du conseil communautaire pour arrêter son programme 2016, à savoir un concert par commune, soit 9 concerts pour un budget de 16 000 € (moyenne de 1777€/concert).

#### **A l'unanimité, les élus approuvent la programmation 2016.**

- Convention pour la mise à disposition des bâtiments du Centre artistique de la Montagne thiernoise : renouvellement (D)

Monsieur FAYET rappelle que le Club compte 75 adhérents accueillis au cours de séances hebdomadaires réparties de la manière suivante :

- les mardis soirs de 17h30 à 21h00
- les mercredis de 14h00 à 19h30
- **les vendredis de 17h30 à 20h30**
- les samedis de 10h à 12h

Ainsi qu'au cours des différentes vacances scolaires.

L'association affiche de bons résultats sportifs avec entre autre 2 titres de champions de France en Trampoline. Les comptes financiers montrent un déficit de 1476 euros qui se justifie par l'achat de vestes au nom de l'association qui servent à l'occasion des rencontres sportives et une baisse des subventions municipales et régionales.

### *Annexe n° 4- Compte de résultat saison 2014-2015*

### *Annexe n° 5 - Rapport moral saison 2014-2015*

### *Annexe n°6 - Rapport d'activité saison 2014-2015*

La convention de mise à disposition du bâtiment à l'association gymnastique et trampoline Montagne Thiernoise est arrivée à son terme. Il est proposé la même convention pour l'année à venir avec une mise à disposition gratuite des locaux.

La CCMT assure la maintenance et la réparation des équipements (chaudière, cuve gaz, tubes radiants) et prend en charge les frais de gaz et d'électricité ainsi que les impôts et taxes relatifs aux locaux.

Budget des consommations 2015 : 1707,30 € dont 1182,72€ pour le gaz et 524,58 € pour l'électricité (3421€ en 2014).

Les frais de nettoyage et d'entretien sont assurés par l'association. Les impôts et taxes relatifs à l'activité de l'association sont supportés par cette dernière.

### *Annexe n° 7- CAMT - Convention de mise à disposition*

### *Annexe n° 8 - CAMT- Annexe 1 - Etat des lieux*

### *Annexe n° 9- CAMT- Annexe 2 - Déclaration d'effectif et conditions d'exploitation*

**Délibération : Le conseil approuve la mise en place d'une nouvelle convention pour 2016 dans les termes identiques à celle de l'année précédente.**

#### **6- TOURISME (O. CHAMBON – P. ITOURNEL)**

- Saison estivale 2015 : bilan

Monsieur le Président explique qu'il a été noté une baisse de fréquentation de l'Espace touristique cette année par rapport à l'an dernier (-248 personnes) qui s'explique en grande partie par les grosses chaleurs de l'été. En effet, la fréquentation de l'ETMT augmente les jours de mauvais temps, lorsque les visiteurs sont à la recherche d'activité en intérieur.

Les demandes portent essentiellement sur les activités et animations et avant tout, les activités gratuites. La randonnée pédestre est un atout majeur du territoire, c'est la demande principale des touristes. Depuis le 6 février 2015, nous commercialisons la nouvelle édition du topo-guide « Balades en Montagne thiernoise ». 315 des 1000 exemplaires édités ont été vendus.

Les Balades Nature et Patrimoine sont une proposition d'animation qui fonctionne bien. En 2015 : 15

balades qui ont accueillies 200 personnes (maintien par rapport à 2014). Les gens, essentiellement du Livradois-Forez, apprécient la découverte du territoire et le côté convivial de ces balades.

Dans le cadre des événements de l'été : 80 contacts ont été établis à l'occasion du Salon au Fil des Lames à La Monnerie-le-Montel, 50 à l'occasion de la randonnée VTT Bois Noirs Oxygène à Celles-sur-Durolle, 114 billets vendus pour les Concerts de Vollore, 70 personnes accueillies pour l'exposition de l'illustratrice Marion Janin.

La taxe de séjour encaissée par les hébergeurs du 1er avril au 30 septembre 2015 représente un montant de 4 980,70€ (+ 334,90€ par rapport à l'an passé), représentant 11 784 nuitées passées sur le territoire par les plus de 13 ans (+ 356 par rapport à l'an passé) et équivalent à 1421 séjours passés sur le territoire. 19 hébergements ou hébergeurs enregistrent des chiffres à la hausse, 16 à la baisse, 3 sont stables.

#### **Annexe n°10- Saison touristique – Bilan 2015**

- Maison du tourisme – Office de tourisme intercommunautaire : informations

Monsieur le Président rappelle que l'intégration de la CCMT à l'OTI est en cours. Une réunion technique a eu lieu la semaine dernière afin d'aborder les aspects administratifs et organisationnelles de celle-ci.

Estelle travaille à la mise en forme des différentes conventions et délibérations, au calcul de la participation financière de la CCMT et des valorisations (matériels, mobiliers et immobiliers mis à disposition), du planning et de la nouvelle fiche de poste de Marine Pereira.

En janvier, seront proposées à délibération ces différentes conventions. Aussi, à cette occasion, il sera nécessaire de désigner 3 membres à l'Entente (politique touristique) et 2 membres à l'association Maison du Tourisme. Il est bien d'y réfléchir dès à présent. Monsieur CHAMBON fait un tour de table pour savoir qui serait intéressé pour faire partie de l'association. Les délégués seront désignés au prochain conseil de Janvier 2016. Faire remonter à Estelle les noms des personnes intéressées.

Pour information, 14 prestataires se sont engagés à prendre le pack partenaire de la Maison du tourisme cette année (10 l'an passé).

#### **7- COMMUNICATION (D. BALISONI)**

- Bulletin d'informations intercommunal informations

En préambule, Monsieur le Président tient à féliciter Madame Estelle CHAMBON et Monsieur Daniel BALISONI pour leur implication et leur travail dans l'élaboration du Bulletin.

L'ensemble des textes rédigés par le comité de rédaction ont été relus et harmonisés par Daniel et Estelle. Les textes sont désormais à la relecture d'Olivier Chambon et Jean-François Delaire avant de partir au maquetage auprès de Guillaume Vachias.

La maquette du Grand Angle est, quant à elle, en cours de finalisation.

Les communes en demande d'informations intercommunales pour leurs bulletins municipaux devront prendre en compte que celui de la CCMT sortira en janvier également. Il serait dommage de communiquer la même chose dans les 2 supports.

En terme de calendrier, nous pouvons nous baser sur une distribution en semaine 3 (du 18 au 22/01), ce qui implique un dépôt à la Poste des documents imprimés au plus tard le 11/01 et donc le dépôt du fichier chez l'imprimeur entre le 11 et le 14/12.

Monsieur CHAMBON ajoute que compte tenu des nouveaux éléments en matière d'habitat, une brève sera rajoutée.

Il faudra également prévoir une demande de devis, le nombre de pages restant encore à affiner au fil du maquetage.

Il est demandé aux élus de valider les caractéristiques techniques :

- Format : 21 x 29,7 cm
- Format ouvert : 42 x 29,7 cm
- Impression quadrichromie recto-verso
- 4 000 exemplaires
- Papier intérieur : 135g couché mat
- Papier couverture : 200gr couché mat
- Nb pages : entre 24 et 36 pages
- Finition : piqûre 2 points métal
- Livraison 2 points 63

**Les élus valident les caractéristiques précitées.**

## **8- ENFANCE ET JEUNESSE (JF. DELAIRE)**

- Information sur l'agrément du Multi accueil

Monsieur le vice-Président, rappelle, qu'actuellement, le Multi accueil est agréé par les services de la Protection maternelle infantile à accueillir 18 enfants simultanément. L'établissement a également droit de dépasser cet agrément sans aller au-delà de 10% supplémentaires soit 2 places. Cependant, ces places doivent être réservées à de l'accueil occasionnel (pour le 19<sup>ème</sup>) et à de l'accueil d'urgence (pour la 20<sup>ème</sup>).

Pour information, le multi accueil a été conçu pour pouvoir être agréé à 20 places maximum si besoin. Les prévisions d'inscription pour le 1<sup>er</sup> semestre 2016 n'exigent pas l'augmentation de l'agrément. Il est donc proposé de ne pas modifier ce dernier.

Dans le cas de demandes d'inscription supplémentaires d'ici l'été 2016, celles-ci seront orientées vers les autres modes de garde disponibles sur le territoire, les assistantes maternelles notamment.

- Reconduction de l'action «Aide au financement pour l'accès à une formation BAFA :

Monsieur DELAIRE explique que depuis 2 ans, le service Enfance Jeunesse de la CCMT s'associe à l'association des EEDF pour l'organisation d'une formation initiale du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) au domaine de la Planche.

La 1<sup>ère</sup> année, 9 jeunes du territoire âgés de 17 ans à 25 ans ont participé à cette formation et ont reçu une aide financière de la CCMT (60% du coût de la formation pour la 1<sup>ère</sup> session du BAFA soit 288€/jeunes) et une aide forfaitaire de 150 € pour la session d'approfondissement. Cette année, 7 jeunes en ont bénéficié.

Pour l'année 2016, il est proposé de :

- renouveler ce dispositif dans les mêmes conditions pour 8 jeunes maximum soit un coût prévisionnel de 3600 € qui sera imputé à l'article 6184 du budget annexe Enfance Jeunesse 2016.
- reconduire les crédits non utilisés pour le financement de la session d'approfondissement des 7 stagiaires 2015 soit 1050 €.

**Délibération : après en avoir délibéré, le conseil approuve le renouvellement du dispositif et de prévoir les crédits nécessaires au budget 2016 et reconduire les crédits non utilisés en 2015 pour le financement de la session d'approfondissement des stagiaires 2015.**

- Tarif séjour ALSH

Monsieur DELAIRE rappelle les tarifs des séjours de l'ALSH qui sont règlementés par la délibération 2010\_299 du 16/12/2010 (*cf. annexe N°11*): les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial des familles réparties en 4 tranches. Ce mode de calcul prévoit une prise en charge par la CCMT des 2/3 du coût de revient du séjour par enfant pour une famille de la tranche C (tranche de référence) et, une augmentation pour la tranche supérieure (D) ainsi qu'une diminution pour les tranche inférieures (A et B).

3 constats ont été faits par le service enfance jeunesse en 2015 :

- les tarifs de la CCMT se situent dans les plus bas des tarifs des ALSH du Livradois-Forez
- du fait d'un cumul de la pratique de tarifs très accessibles avec l'augmentation des aides de la CAF aux allocataires pour les séjours organisés par les ALSH, certaines familles se retrouvent à ne pas avoir à payer le séjour de leur enfant (3 cette année).
- Sur certains séjours, le coût de revient à la journée par enfant pour la famille est plus bas que le tarif d'une journée à l'ALSH.

**Remarque de Monsieur CHAMBON** : il existe peu de différence de coût entre une famille en tranche A par rapport à une famille en tranche D.

Il lui est répondu qu'avec les aides au temps libre, le coût de revient d'un voyage pour les familles en tranche A, revient à quasi 0 €.

Il est donc proposé d'adopter un nouveau mode de calcul des tarifs des séjours organisés par la CCMT dans le cadre de ses structures d'accueil de loisirs (*cf. annexe n°12*).

**Délibération** : Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le nouveau mode de calcul des tarifs des séjours organisés par la CCMT dans le cadre de ses structures d'accueil de loisirs.

## 9- ENVIRONNEMENT (D. BALISONI)

- **ENS de la Tourbière du Sapey : rachat des parcelles acquises par l'EPF-Smaf**

Monsieur BALISONI explique que suite à la demande de la Communauté de communes, la Tourbière du Sapey (Saint-Victor-Montvianeix) a été labellisé Espace Naturel Sensible d'initiative locale par le Département du Puy-de-Dôme en juin 2012. Afin de sensibiliser le grand public aux enjeux de préservation du site, il a fait l'objet en 2015 de deux balades nature et patrimoine (28/07 et 13/08) et d'une sortie avec les enfants de l'ALSH la Source.

Une campagne d'acquisition foncière, sur l'ensemble du périmètre, soit 16,5 ha, a été menée de fin 2012 à aujourd'hui. A ce jour, 36 parcelles (AW21-25-26-27-33-34-39-40-41-42-43-44-52-53-54-55-56-57-58-68-69-70-71-73-74-78-79-80-81-84-85 ; AX64-66-73-74-76) représentant 11,5 ha sont acquises ou en cours d'acquisition par l'EPF-Smaf, pour le compte de la Communauté de communes. Concernant le financement de ces acquisitions, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne nous a attribué une aide financière à hauteur de 50% du coût des acquisitions, et le Département du Puy-de-Dôme, nous a également attribué une aide financière à hauteur de 30%.

Dans la mesure où aucune nouvelle acquisition n'est prévue, il est proposé au Conseil communautaire de racheter à l'EPF-Smaf les parcelles déjà acquises de manière à pouvoir solder les subventions de l'Agence de l'eau et du Département.

Cette transaction sera réalisée par acte administratif. Le prix de cession hors TVA s'élève à 41 659,43 €. Sur ce montant s'ajoute une TVA sur marge de 604,74 €, soit un prix de 42 264,17 € TTC. La CCMT a déjà versé 1 349,07 € au titre des participations, soit un solde restant dû de 40 310,36 € auquel s'ajoute une TVA sur marge de 604,74 € et des frais d'actualisation pour 760,00 € dont la calcul a été arrêté au 30 juin 2016, date limite de paiement d'un total de 41 675,10 €.

Monsieur Jean-Pierre DUBOST demande à quoi sert exactement une Tourbière.

Monsieur MULOT explique que c'est un espace sensible, fragile avec une faune et une flore exceptionnelle. La tourbière est une sorte d'éponge et permet notamment d'alimenter les captages d'eau potable. Elle a un rôle déterminant dans la préservation des milieux et évite l'érosion. Les tourbières sont actuellement menacées par les coupes à blanc et les acquisitions dont il est question permettent à juste titre d'éviter ces coupes.

**Délibération** : après en avoir délibéré, le conseil décide :

- d'accepter le rachat par acte administratif des parcelles concernées (AW21-25-26-27-33-34-39-40-41-42-43-44-52-53-54-55-56-57-58-68-69-70-71-73-74-78-79-80-81-84-85 ;AX64-66-73-74-76) ;
- d'accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette procédure ;
- de désigner Daniel Balisoni, comme signataire de l'acte.

- **Voirie forestière projet de la route forestière de la Croix des Tuiles (Vollere-Montagne)**

Monsieur BALISONI informe de la réception du chantier de route forestière de la Croix des Tuiles qui a eu lieu le mardi 24 novembre.

- **Contrat territorial Dore aval**

Monsieur BALISONI rapporte la réunion du 27 novembre sur la constitution du comité de pilotage de l'élaboration du Contrat territorial Dore aval, outil visant l'équilibre entre la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques, et la satisfaction des usages. Monsieur Eric DUBOURGNOUX a été choisi comme Président du comité de Pilotage et Stéphane RODIER, vice-Président.

Monsieur CHAMBON fait remarquer que les actions mises en œuvre auront un impact positif sur les cours d'eau, mais que le contrat à venir aura un coût non négligeable pour les collectivités. Des représentants seront désignés ultérieurement aux commissions.

- **Question diverse : SAEML Eole-lien du Livradois-Forez : cession d'actions (Pierre ITOURNEL)**

Monsieur Pierre ITOURNEL rappelle l'historique du projet : à savoir en 2010 la CCMT s'est engagée en faveur du développement éolien en devenant actionnaire de la SAEML Eole-lien du Livradois-Forez à hauteur de 8,85% du capital. Les autres actionnaires publics sont huit autres Communautés de communes et le PNRLF qui se sont également engagés à hauteur de 4,43% du capital, et trois communes qui se sont engagées à hauteur de 0,44% du capital.

En section d'investissement, la CCMT a à ce jour versé 32 929,93 € au titre de sa participation au capital de la SAEML, et détient ainsi 299 363 actions à 0,11 €.

En section de fonctionnement, la CCMT a à ce jour versé 8 446,16 € au PNRLF au titre de sa participation aux frais de fonctionnement.

A titre d'information, les dernières évaluations de la valeur à la revente du projet de parc éolien à St-Clément-de-Valorgue, avant construction, sont de 1,3 millions d'euros. Sachant que ce projet n'est toujours pas purgé de tout recours, cette évaluation reste hypothétique.

Pour rappel, le Conseil communautaire réuni le 23 février dernier a décidé :

- d'informer la SAEML Eole-lien du Livradois-Forez du souhait de la CCMT de céder la moitié de ses actions à une autre collectivité ;
- de solliciter la SAEML Eole-lien du Livradois-Forez pour rechercher une collectivité acquéreur des actions qui seraient cédées.

La Communauté de communes Allier et Bois Noirs, qui n'est pas encore actionnaire de la SAEML, envisage de racheter la moitié des parts de la CCMT.

Il est donc proposé au Conseil de décider de céder 149 669 actions à 0,11 € chacune, soit un montant de 16 463,59 €.

**Délibération** : le conseil à l'unanimité moins 2 abstentions, décide de céder 149 669 actions à 0.11 € chacune et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Prochaines dates de réunion :

Le bureau se tiendra le **11/01/2016** à 16h30.

Le conseil de communauté aura lieu à la Salle des Fêtes de Palladuc le 19/01/2016 à 18h30.

## **LISTE DES ANNEXES**

<b>ANNEXE 1</b>	<b>Convention groupement de commande</b>
<b>ANNEXE 2</b>	<b>Bilan saison 2015</b>
<b>ANNEXE 3</b>	<b>Projet Concert Vollore 2016</b>
<b>ANNEXE 4</b>	<b>Compte de résultat 2014-2015</b>
<b>ANNEXE 5</b>	<b>Rapport moral saison 2014-2015</b>
<b>ANNEXE 6</b>	<b>Rapport d'activités 2014-2015</b>
<b>ANNEXE 7</b>	<b>CAMT Convention mise à disposition</b>
<b>ANNEXE 8</b>	<b>CAMT- Annexe 1 Etat des lieux</b>
<b>ANNEXE 9</b>	<b>CAMT- Annexe 2 Déclaration</b>
<b>ANNEXE 10</b>	<b>Saison touristique- Bilan 2015</b>
<b>ANNEXE 11</b>	<b>Tarifs séjour ALSH</b>
<b>ANNEXE 12</b>	<b>Nouveaux calculs Tarifs séjours ALSH</b>